

Direction Générale

156 bd Président Wilson
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 44 29 51
Fax : 05 56 52 27 88
Courriel : irsa@wanadoo.fr
Site : www.irsa.fr

N° 1 6 1 7

N/réf

le 10 AVR. 2013

VILLA MONTFORT

2 bis, avenue des Ajoncs
33970 CAP FERRET
Tél. : 05. 57. 70. 79. 12

REGLEMENT DE SEJOUR

1 – ACCESSIBILITE

Le site de la Villa MONTFORT n'est accessible qu'aux Associations, Etablissements et Services concernés par tout handicap.

Les salariés ne peuvent effectuer de séjour que dans le cadre de leurs activités professionnelles.

2 – AUTORISATION D'ACCES

L'accès au site n'est autorisé que sur réservation préalable à l'aide du formulaire, auprès de la Direction Générale de l'IRSA selon les modalités et les barèmes fixés par le Conseil d'Administration.

3 – LE RESPONSABLE DU GROUPE

1. Signale à la Direction Générale l'heure exacte de son arrivée (par téléphone, 2 heures avant l'heure d'arrivée) et de son départ.
2. Prend en compte le règlement de séjour et l'inventaire contradictoire des équipements pris en compte au départ et à l'arrivée du séjour.
3. Veille au respect des consignes de sécurité et notamment de **l'interdiction formelle de fumer ou de faire du feu sur le site** (espace boisé protégé) y compris à l'intérieur des bungalows, et plus généralement au bon comportement des personnes effectuant leur séjour ainsi qu'au bon usage des biens mis à disposition.

4. est formé à la manipulation des extincteurs et connaît les gestes de premiers secours.
5. Veille à ne pas encombrer sous aucun prétexte les issues de secours.
6. Informe la Direction Générale de tous dysfonctionnements ou détériorations constatés.
7. Veille à ne pas couper le tableau électrique général.

4 – HEBERGEMENT

Un ou deux bungalows (**Bambou et Chêne**) de 12 couchages chacun sont mis à disposition suivant la réservation : 5 chambres de 2 lits – 2 chambres individuelles dont l'une adaptée aux personnes à mobilité réduite avec lavabo, douche et WC privés.

Le concept est celui des gîtes : 3 salles d'eau avec douches et WC collectifs.

- Pour les groupes encadrés, dans le cadre de l'acquisition d'autonomie, les lits sont à faire à l'arrivée et à défaire au départ.
Les draps et le linge de toilette ne sont pas fournis. Ils peuvent être fournis à titre exceptionnel, au tarif de 7 € par personne, pour le séjour.
- Un lave linge et un sèche linge sont disponibles pour des séjours de longue durée dans le bungalow **Acacia**.

5 – RESTAURATION

Le site n'est pas conçu pour cuisiner sur place.

Les bâtiments d'hébergement, équipés d'une kitchenette, permettent de préparer les petits déjeuners et de remettre en température des plats déjà préparés ou de faire une petite restauration. La vaisselle correspondant, pour chaque bâtiment, à 12 couverts.

Le bâtiment collectif **Acacia**, accessible sur réservation est équipé de vaisselle pour 30 personnes, et d'une cuisine semi professionnelle.

Plusieurs restaurants et une épicerie sont accessibles, sans véhicule, à proximité du site.

6 – TELEPHONE – INTERNET – TV

Un téléphone fixe est disponible dans chaque bâtiment. Il est paramétré pour recevoir des appels en provenance de l'extérieur (N° à composer : 05.57.70.79.12) et peut émettre vers les numéros d'urgence.

La zone permet l'utilisation de téléphones mobiles.

Un branchement Internet est également prévu dans chaque bâtiment.

Les deux bungalows d'hébergement sont équipés d'un poste de TV.

7 – TOURISME ET HANDICAP

Les installations sont conçues et adaptées pour l'accueil et la sécurité des personnes déficientes sensorielles.

8 – ENTRETIEN ET COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- Il est demandé aux personnes séjournant sur le site, et tout particulièrement aux responsables de groupes, de veiller à la propreté des chambres, des parties communes et des abords. Les bâtiments doivent être restitués ménage effectué.
- Il est demandé de respecter le calendrier des collectes des ordures ménagères (voir affichage dans chaque bungalow) et de veiller à sortir les poubelles la veille du jour de la collecte et de veiller à les rentrer après le passage du camion, dans la mesure du possible.

9 – CONDITIONS FINANCIERES PARTICULIERES

Le séjour sera enregistré à réception de la fiche de réservation et du chèque d'acompte (30 % du prix total de la location). En cas d'annulation tardive (moins de 10 jours avant l'entrée en location), l'acompte sera encaissé et non remboursable. Les absents, non signalés officiellement et par écrit dès leur absence, ne pourront donner lieu à aucun abattement.

Un dépôt de garantie est demandé et représente 20 % du montant de la location.

Un chèque de caution de 100 € est demandé pour la prestation ménage. L'IRSA facturera la prestation ménage en cas de non-respect des règles mentionnées au paragraphe 8.

Le dépôt de garantie et le chèque de caution seront restitués dans un délai de 1 mois, après la fin du séjour, si aucune dégradation n'est constatée.

Le Directeur Général,
Eddie BALAGI

